

TIMOTHY SCANLAN

Deux romanciers défenseurs des droits de la femme au tournant du siècle : Paul et Victor Margueritte dans *Femmes nouvelles* (1899)

Paul Margueritte, né en 1860 et mort en 1918, a écrit plusieurs œuvres pour son propre compte qui témoignent de son engagement dans le mouvement naturaliste, mais en 1887 il a signé le *Manifeste des Cinq* contre *La Terre* de Zola. Plus tard, Paul a entamé une période de collaboration avec son frère Victor, qui est né six ans plus tard que lui, en 1866, et qui est mort en 1942. Ensemble, Paul et Victor Margueritte ont brossé une fresque des années de guerre 1870-1871 dans un cycle romanesque en quatre tomes inspiré par *La Débâcle* de Zola et qui s'intitule *Une Époque*. La publication de cette série s'échelonne de 1898 à 1904. Cette tétralogie leur a valu une célébrité européenne. Après 1908 les deux frères reprennent leur indépendance et écrivent chacun de son côté. L'œuvre la plus connue de Victor est sans aucun doute le roman *La Garçonne*, qui date de 1922 et qui est une évocation de la femme émancipée dans la période après la Première Guerre mondiale. Ce roman a suscité un vrai scandale à son époque.

La présente étude portera sur une œuvre malheureusement tombée plus ou moins dans l'oubli de nos jours, un roman que Paul et Victor Margueritte ont écrit ensemble et qui s'intitule *Femmes nouvelles* (1899). Ce roman annonce déjà certains thèmes qui réapparaissent d'une manière plus développée dans l'œuvre de Victor Margueritte que nous avons déjà évoquée, *La Garçonne*. Méconnu de nos jours, le roman *Femmes Nouvelles*, qu'on pourrait qualifier de féministe, prend pour sujet l'état actuel de la société, surtout en ce qui concerne les liens entre le mariage, l'argent, l'amour, et le divorce. Il s'agit d'un tableau social dont la perspective narrative, à la troisième personne, est celle d'une jeune femme, Hélène Dugast. Nous suivons les étapes de l'évolution de ses idées sociales sur de multiples questions d'actualité qui sont encore de nos jours loin d'être tout à fait vieilles. Au cours du récit des expériences du personnage principal et de celles des femmes auxquelles elle s'associe et des malheurs dont cette femme est témoin, le lecteur se rend compte que dans cette société le mariage est bien plutôt une question d'argent que d'amour. Sans les lourdeurs inhérentes au genre du roman à thèse, *Femmes nouvelles* revendique, entre autres, la liberté du genre du roman à thèse, *Femmes nouvelles* revendi-

que, entre autres, la liberté du choix du conjoint, le droit au divorce le cas échéant, et l'aide aux femmes économiquement défavorisées.

Les frères Margueritte n'étaient pas les seuls hommes à soutenir le mouvement féministe. Dans ce contexte il faudrait retenir aussi les noms de Léon Richer et quelquefois la majorité des députés de la Chambre et un certain nombre de sénateurs. Les frères Margueritte se rangent parmi les hommes féministes écrivains qui se prononcent en faveur de la révision du statut des femmes. D'autres féministes avaient pour projet de promouvoir l'image d'une «femme nouvelle» prête à bénéficier des acquis de la société moderne et à jouer un rôle fondamental dans la société sur un pied d'égalité avec les hommes. Je pense, par exemple à Pierre Lamy dans son roman *La femme de demain*, qui date de 1901, deux ans après *Femmes Nouvelles*. Mais il fallait cerner et définir cette nouvelle identité féminine. Vers le tournant du siècle des femmes de plus en plus nombreuses ont refusé de sacrifier leur individualité à un modèle imposé par la tradition. Elles avaient pour objectif de maîtriser leur vie. La littérature s'attache au phénomène de la *New Woman* importé des États-Unis et d'Angleterre surtout. Paul et Victor Margueritte présentent dans *Femmes Nouvelles* un type de jeune femme qui commençait à paraître dans la société et donc dans la littérature, c'est-à-dire «la femme nouvelle», qui voulait réaliser son rêve de tendresse dans le mariage, en sachant reconnaître l'homme qu'elle peut aimer. C'est à la fois un roman d'analyse et un roman de mœurs. Dans le roman des frères Margueritte, Hélène Dugast vient de passer beaucoup de temps en Angleterre entre l'âge de 18 et de 21 ans. Là-bas elle a été beaucoup influencée par les idées progressives de sa tante Edith et d'un journaliste féministe qui s'appelle Minna. Elle rentre en France après un séjour en Angleterre la tête pleine d'idées nouvelles qu'elle est décidée à mettre en pratique dans son pays natal. Riche, elle veut pouvoir gérer sa fortune comme elle l'entend et faire du bien aux autres si cela lui plaît, sans avoir à demander l'autorisation de quiconque. C'est d'Angleterre, ce pays inspirateur de Voltaire et de Montesquieu qu'elle ramène sa conception de ce qu'elle appelle à son tour «la femme nouvelle». Les frères Margueritte exposent leurs idées féministes surtout à travers les pensées et les paroles prononcées par Hélène. Leur roman vise à divertir leurs lecteurs tout en leur exposant les injustices sociales dont les femmes étaient victimes.

Parmi leurs revendications féministes, les frères Margueritte réclament, pour la jeune femme, le droit au libre choix du mari. Il convient de se rappeler qu'à la fin du 19^e siècle l'amour entraînait pour peu de choses dans la préparation d'un mariage. L'amour était censé venir après. Hélène caractérise les mariages arrangés comme «des conventions barbares». (52) Les parents, cependant, obligeaient rarement leur fille à accepter un mari qui ne lui plaisait pas du tout. Par exemple, les parents d'Hélène n'insistent pas quand leur fille se montre réticente. Après avoir eu le temps d'observer de près le fiancé que ses parents lui destinaient, elle apprend à temps qu'il

s'agit d'un monsieur peu digne d'elle. Elle exprime ainsi son avis en s'adressant à sa mère: «Je veux savoir qui j'épouse, l'étudier... Pourquoi les hommes seuls jouissent-ils d'un pareil privilège?... Une jeune fille a cependant le droit de vouloir estimer avant d'aimer.» (52)

Un deuxième essai de fiançailles n'est pas couronné d'un meilleur succès, étant donné que le monsieur en question s'intéressait surtout à la dot, du moins aux yeux d'Hélène et des auteurs. Selon Hélène, «En France on ne se marie que contre remboursement. Pas de dot, pas de fiancé! La question d'argent prime tout. On unit deux intérêts, rarement deux affections.» (48) «En France, dans la classe bourgeoise, la question de la dot entachait, viciait presque tous les mariages.» (244) Finalement elle tombe toute seule sur l'homme de sa vie, l'homme qu'il lui fallait, un ingénieur qui s'appelle Pierre Arden. Selon l'idéal que préconisent les auteurs à travers l'action de leur personnage, la femme exige que le mariage la rende heureuse. Mais elle se rend compte que dans la réalité les lois des hommes ne la protègent pas de façon adéquate. Il est assez frappant de constater que les frères Margueritte arrivent à critiquer leurs propres congénères si vivement et si éloquemment par le truchement des propos très sensés d'Hélène tout au long de son histoire.

Autour de cette intrigue principale les auteurs nouent plusieurs intrigues secondaires qui leur servent à expliciter leurs objections contre le mariage tel qu'il se pratiquait à l'époque. Par exemple, nous apprenons l'histoire de sa cousine, qui s'appelle Germaine, qui s'est laissé marier par ses parents à un monsieur de peu de principes. C'est une histoire d'adultère avec tout ce que cela comporte de bassesse et de mensonges. Les auteurs se servent de cet épisode pour démontrer les conséquences fréquentes des mariages arrangés et pour dénoncer la loi sur le divorce telle qu'elle existait alors. A travers d'autres épisodes les auteurs revendiquent des réformes qui protègent la femme abandonnée par son mari, l'ouvrière qui a un enfant, et les femmes invalides du travail. Ils réclament aussi la recherche en paternité pour protéger les femmes enceintes délaissées. En somme, les frères Margueritte plaident pour que la jeune femme ait la possibilité de refuser l'homme que sa famille essaie de lui imposer, de choisir librement son mari, et même le droit de s'en débarrasser le cas échéant. Les frères Margueritte réclament le divorce par consentement mutuel ou même par la volonté persistante d'un seul époux. A ce propos il faut se rappeler que le divorce avait été aboli par la loi de 1816. Ensuite, en 1884 la loi a permis le divorce pour cause déterminée, pour l'adultère de l'un des époux, pour excès, sévices ou injures graves, ou pour condamnation de l'un des époux à une peine afflictive ou infamante. Tel est le régime du divorce en vigueur à l'époque de la composition de *Femmes Nouvelles*.

En ce qui concerne l'évocation du droit de vote dans ce roman, nous devinons l'attitude des auteurs surtout à travers les opinions exprimées par

Hélène. A propos des droits politiques, le narrateur révèle l'attitude de l'héroïne ainsi: «Les droits politiques ne pouvaient être que le couronnement de la lente évolution qu'elle appelait de tous ses vœux. Sur le fait même, nul doute; puisque la femme est soumise aux lois, paye les impôts et répond de ses délits, la justice voulait qu'elle eût part au vote... Il y a de grands pays gouvernés par des reines; aucune d'elles en France ne pourrait même être électeur, privilège réservé au dernier des ivrognes.» (163-164) Pour réaliser une réforme du droit de vote, du droit au divorce ainsi que tout autre droit de la femme il fallait changer les mentalités et ensuite changer Le Code Civil. Ce n'était pas une mince affaire, mais les frères Margueritte s'y sont acharnés.

Il conviendrait sans doute maintenant de cerner de plus près ce qu'on entend justement par l'appellation «Femme Nouvelle». Pour Hélène cette «femme nouvelle» est normalement destinée au mariage et à la maternité, bien que d'autres modes de vie ne soient pas exclus, pourvu que la femme puisse jouir de ses droits à l'égal de l'homme. Le narrateur résume ainsi la pensée d'Hélène: «Si la femme voulait devenir vraiment l'égale de l'homme, que ce ne fût pas par une imitation servile; qu'elle restât femme avant tout, sans rien abdiquer de son charme intime. Que loin de prétendre à n'être qu'un garçon manqué, la *femme nouvelle* s'efforçât de ressembler, par bien des côtés, à l'ancienne. Hélène pensait... qu'il fallait poursuivre ardemment tout ce qui est conforme à la justice, se garder soigneusement de ce qui est contraire à la nature.» (247) Nous voyons donc que le féminisme qui s'exprime dans ce roman paraît plutôt conservateur selon les critères de notre époque, environ 93 ans après la parution de *Femmes Nouvelles*, ce roman qui préconise une évolution plutôt qu'une révolution dans le domaine des droits de la femme. Nous sommes en droit de nous demander si la «femme nouvelle» s'est réalisée. A cet effet j'ai pensé qu'il ne serait pas inutile de parler pendant quelques moments des progrès qui ont été réalisés dans le domaine des droits de la femme depuis la publication du roman *Femmes Nouvelles*, progrès auxquels les frères Margueritte ont contribué incontestablement. Nous pourrions commencer par le droit de vote. En 1919 la Chambre des Députés a adopté l'égalité des droits de l'homme et de la femme devant le suffrage universel, mais le Sénat n'a jamais donné son approbation. Il a fallu attendre l'Ordonnance du 21 avril 1944 prise par le gouvernement provisoire du Général de Gaulle, qui a donné le droit de vote aux femmes pour la première fois sous le régime républicain en France. La constitution de 1946 a prévu, d'ailleurs, que «la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme.» En 1974 la majorité est fixée à 18 ans. De nos jours les actions en recherche de paternité sont présentées devant le tribunal de grande instance compétent. Une action en subsides pour obtenir une pension alimentaire peut être intentée pendant toute la minorité contre celui qui a eu des relations continues avec la mère pendant la période de la conception. La loi du 11 juillet 1955 sur la

protection de la femme enceinte interdit à l'employeur le licenciement pendant la période de grossesse. La mère seule a droit aux allocations natales et postnatales, aux allocations familiales si elle a plus de deux enfants à charge. Pour ce qui est du mariage, depuis 1975 chaque époux a la pleine capacité de droit. La loi du 11 juillet 1975 a profondément remanié les lois antérieures sur le divorce. En ce qui concerne le divorce par faute, celui-ci peut être prononcé aux torts exclusifs d'un des deux époux ou aux torts partagés. Le divorce par consentement mutuel est possible après un délai de réflexion de six mois. S'agissant de l'avortement, depuis 1975 l'interruption volontaire de la grossesse est légale pendant les dix premières semaines de la grossesse. La contraception, rendue légale par la loi de 1967, a été promulguée en 1974, et les contraceptifs sont remboursés par la Sécurité Sociale. La loi de 1973 a posé le principe de la non-discrimination en matière de salaire entre les hommes et les femmes pour un même travail.

La campagne pour les droits de la femme que les frères Margueritte ont menée dans leur roman *Femmes Nouvelles* a sans doute été pour au moins quelque chose en 1899 et les années suivantes dans une des innombrables étapes vers l'émancipation de la femme, une opération toujours en cours en 1998. Les femmes nouvelles se renouvellent continuellement.

Note

¹ Toutes nos citations renvoient à Paul et Victor Margueritte, *Femme Nouvelles*, Paris: Librairie Plon, 1899.

Glöm inte att ange namn och adress vid girering av prenumerationsavgiften. Anmäl adressändringar, även ändringar av postnumret, till tidskriften.

Don't forget to write your name and address when paying via *Moderna Språk's* giro. Please let us know if you have changed your address.

AULI LESKINEN

Entre el poder y la locura

¿De qué cómo escriben las escritoras latinoamericanas?

Auli Leskinen innehar ett utlandsstipendium från den finska Vetenskapsakademien för att skriva en avhandling om spanskamerikansk kvinnolitteratur i Santiago de Chile, närmare bestämt om den chilenska författaren Diamela Eltit. Hon har mångårig erfarenhet som brobyggare mellan latinamerikansk och finsk kultur som översättare, journalist och skribent. Hon redogör här på några få sidor för de stora förändringar som skett från den klassiska kvinnorösten Sor Juana Inés de la Cruz fram till den mångfald av kvinnoröster som idag uttrycker sig i Latinamerika.

*En dos partes dividida
tengo el alma en confusión,
una esclava a la pasión
y otra a la razón medida.*

Sor Juana Inés de la Cruz

La literatura latinoamericana ha surgido siempre desde la posición de la disidencia geográfica y política, ya que el continente latinoamericano ha sido – igual que otras regiones del hemisferio sur llamadas, a menudo, subdesarrolladas – un hijo disidente de la madre patria y de los modelos culturales formulados en la Europa occidental. La literatura latinoamericana de mujeres, a su vez, asume la máscara de doble disidencia, puesto que, como una actividad de emergencia, ha buscado la identidad femenina latinoamericana frente a los dominantes modelos europeos que, además de ser ajenos geográficamente, aún más ajenos le resultan a la mujer del continente por la calidad patriarcal de los mismos. Por esta doble disidencia subyace, explícita o implícitamente, en todo texto de una mujer latinoamericana, el nexo entre el arte y la política, el vínculo entre el sujeto y las jerarquías de poder.

Como afirma Sara Sefenovich¹: escribir es un privilegio de clase. En Latinoamérica no escriben los campesinos, ni los mineros, ni los obreros y menos aún escriben sus mujeres. En cambio, escriben quienes pueden; las mujeres que tienen su vida material resuelta, un grado requerido de instrucción formal y tiempo libre. Escriben, ante todo, las intelectuales, las mujeres urbanas bien educadas y las mujeres criollas y mestizas. Poco se cono-

¹ Sefenovich, Sara – *Mujeres en el Espejo 2*, Narradoras Latinoamericanas Siglo XX, Ed. Folios Ediciones, Ciudad de México, 1985: pág. 15.